

Compte rendu du Conseil d'administration du Pays Sisteronais-Buëch Le 16 décembre 2008 à la SEM de Sisteron

Bruno LAGIER procède à l'appel. Le quorum n'est pas atteint (voir feuille de présence ci-jointe).

Ordre du jour :

- ✚ Présentation des résultats de l'étude de stratégie foncière
- ✚ Présentation et choix de la convention collective
- ✚ Débat d'orientation pour l'année 2009
- ✚ Schéma de service
- ✚ Questions diverses

En ouverture de séance, Marcel CLEMENT fait un point sur la situation actuelle du SIVOM de la Motte du Caire-Turriers :

- les communes de Piégut, Venterol et Bellaffaire doivent rejoindre la CC de Serre Ponçon,
- les communes de Valernes et Vaumeilh doivent rejoindre la CC du Sisteronais,
- la CC de la Motte du Caire-Turriers est créée avec 13 communes (Thèze n'y adhérant pas),
- le SIVOM sera maintenu pour les compétences irrigation, transports scolaires et la mise en œuvre de l'OPAH (jusqu'en 2012), ainsi que le SIVU pour les ordures ménagères.

Au regard de la réglementation, cette réorganisation territoriale va entraîner une modification du périmètre du Pays.

1. Comité de Pilotage de l'étude de stratégie foncière

Rappel : L'objectif de cette étude était de permettre au territoire de définir les principaux enjeux en matière de foncier, d'identifier les secteurs sur lesquels pesés ces enjeux. Cela en vue de définir à plus ou moins long terme des exemples d'intervention foncière pour répondre à ces enjeux.

Le cabinet Saunier & Associés rappelle les enjeux qui avaient été validés précédemment et présente les outils mis en œuvre lors de cette 3^{ème} phase (boîte à outils avec 6 fiches outils qui illustrent le montage d'opérations).

Suite à cette présentation, il est décidé de valider cette 3^{ème} phase et ainsi de clôturer cette étude de stratégie foncière (PV N° 2008/5CA/1).

Le rapport final de cette étude sera transmis aux collectivités membres du Pays dans le courant du mois de janvier 2009.

2. Présentation de la convention collective

En juin dernier il avait été demandé à Karine d'analyser les conventions collectives des Pays voisins afin de choisir celle que nous pourrions retenir. 3 conventions ont été analysées : la SYNTEC 742C ingénierie bureaux d'études, l'Animation, et le CNER (centre national des économies régionales). L'analyse consistait à comparer la situation actuelle avec chacune des conventions ; l'important était de pouvoir positionner les postes des techniciens par rapport à leur fonction et mission au sein de l'association.

Suite à cette comparaison et après le travail du groupe de travail nommé pour cette analyse, il ressort que celle qui correspond le mieux aux missions de l'association est la convention collective de l'animation.

La simulation, avec classement des salariés dans les différents groupes associés à leur fonction et mission au sein de la structure, donne pour l'année 2009 le passage de la masse salariale chargée de 151 433 € à 158 300 €, soit une augmentation de 6 867 €.

Il est décidé de mettre en place cette convention à partir du 1^{er} janvier 2009. Ce point sera entériné lors du prochain CA du Pays avec effet rétroactif (*PV N° 2008/5CA/2*). Ceci engendre la modification des contrats de travail de chaque salarié auquel sera annexée une fiche de poste.

Lors du débat, il a également été proposé de se rapprocher du CNEA (Conseil National des Employeurs Associatifs) qui peut apporter un accompagnement à l'association.

3. Débat d'orientation pour l'année 2009

Pour l'année 2009, il est prévu d'assurer l'animation des projets en cours, notamment :

- Tourisme : montage du dossier pour l'appel à projets « innovation touristique en milieu rural » et accompagnement de la structuration des offices de tourisme du territoire.

Sur ce domaine, il ressort l'importance d'avoir une réflexion sur le développement touristique de notre Pays et sur les possibilités de structuration des acteurs locaux. Les évolutions potentielles en cas de réorganisation de la géographie administrative du territoire pourront également être envisagées.

- Animation et suivi du dispositif Leader par le GAL :

JP MARTINOD assure depuis quelques mois le suivi de ce programme. Aussi, il est proposé que JP MARTINOD représente le Président du Pays au comité de programmation en tant que président du GAL.

Le CA émet un accord de principe sur cette proposition.

- Pôle d'Excellence Rurale : Suivi des dossiers PER & accompagnement de la mise en œuvre de l'itinéraire.

Rappel : Les EPCI devront délibérer sur cet itinéraire d'ici février 2009.

- Animation du schéma Territoires Numériques : Lancement par la Région du programme « Territoires Numériques 2.0 »
- La convention d'objectifs 2009 du conseil de développement sera présentée lors du prochain CA.

- Sous réserve d'être retenu après instruction, le Pays animera le projet INTERREG « R2D2 » à partir du mois de juin 2009.
- Schéma de services porté dans le cadre du programme LEADER présenté ci-après.

4. Schéma de service

Le cahier des charges du schéma de services est en cours de rédaction. La méthodologie utilisée est celle de l'association ADRETS (Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services).

Concernant la réalisation de ce schéma de services et suite au Comité technique LEADER et à la réunion du Conseil de Développement, 3 propositions sont faites :

1. Embauche d'un chargé de mission par le Pays qui réalisera l'état des lieux sur le territoire (6 à 8 mois). Ce travail servira de base à un bureau d'étude qui sera recruté pour rédiger le diagnostic et le plan d'action du schéma. Durant les 3 premiers mois de sa mission, celui-ci travaillera en collaboration avec le chargé de mission.
2. Embauche d'un chargé de mission pendant 18 mois mais qui se chargera de la réalisation du schéma de services dans son intégralité et pourra aussi accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de leurs opérations.
3. Offre de stage master II de 6 mois à compter du mois de février suivi d'un CDD de 12 mois : Cette personne se chargera de la réalisation du schéma de services dans son intégralité et pourra aussi accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de leurs opérations.

Quelque soit la proposition retenue, il est rappelé que ce dossier bénéficie d'un subventionnement Leader à hauteur de 100%. Fort de ces éléments, il est souligné qu'il est opportun de choisir la solution technique la plus appropriée. De ce fait, il est proposé de retenir la proposition n° 2.

En outre, le Conseil d'Administration valide le plan de financement de cette opération pour la demande de subvention dans le cadre du programme LEADER (PV N° 2008/5CA/3) :

Plan de financement prévisionnel				
Coût total du projet	LEADER	REGION	DEPARTEMENT HAUTES ALPES	DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
100%	55%	28%	7%	10%
60 000 €	33 000	16 800	4 200	6 000

Le Président a levé la séance à 20H.